

AR PREFECTURE

006-210600110-20180516-11-DE
Reçu le 30/05/2018



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 11 - CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE BAINADE EN MER :
PROGRAMME POUR LA SAISON 2018

Séance Publique Ordinaire du 16 MAI 2018
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Claude CALIMAR, M. Bernard MACCARIO, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Michel CECCONI, Mme Christiane VALLON, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI, M. Philippe RASTOLDO, M. Bernard MAILLE, Mme Carolle LEBRUN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie PANIZZI à M. Claude CALIMAR, M. Christian HUGUET à Mme Carolle LEBRUN, Mme Catherine LEGROS à Mme Marie-José LASRY, M. Guy PUJALTE à Monsieur le Maire, M. Guérino PIROMALLI à M. Bernard MACCARIO, Mme Françoise SANCHINI à Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Jean-Elie PUCCI à M. André RIOLI, Mme Sophie REID à Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Cécile GARBATINI à M. Stéphane EMSELLEM,

ABSENT : M. Stefan VOISIN.

QUORUM : 14
PRESENTS : 17
VOTANTS : 26

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 9 mai 2018

AR PREFECTURE

006-210600110-20180516-11-DE
Reçu le 30/05/2018

VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2018



XI – CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE BAINNADE EN MER :
PROGRAMME POUR LA SAISON 2018

Monsieur Michel CECCONI, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :

« Une surveillance sanitaire des zones de baignades est instaurée chaque année afin d'assurer une qualité optimum des eaux de baignade.

Ce contrôle sanitaire qui sera exercé du 1^{er} juin 2018 au 30 septembre 2018 (complété par un prélèvement d'avant saison) par le laboratoire CARSO-LSEHL, porte sur l'ensemble des zones accessibles au public où la baignade est habituellement pratiquée par un nombre important de baigneurs et qui n'ont pas fait l'objet d'un arrêté d'interdiction, soit 18 prélèvements en tout.

Les zones de baignade retenues pour la commune de Beaulieu-sur-Mer, qui feront l'objet d'un prélèvement hebdomadaire, sont celles de la Baie des Fourmis, de la Petite Afrique et de la plage située au-delà de l'épi.

Le coût de la campagne est estimé à 1.800 € environ pour l'année 2018.

La dépense est prévue à l'article 617, chapitre 61, fonction 4141 du budget primitif. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- Décide de reconduire la campagne de contrôle sanitaire des eaux de baignade pour l'année 2018,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX

